


# 04

## ÉTAT DES CONTRATS D'EXPLORATION DANS LA ZONE

Photo: BGR

The background of the page is a deep-sea photograph showing a hydrothermal vent field. The seafloor is dark and rocky, with several white, cone-shaped hydrothermal vents (black smokers) that are glowing with a bright white light. The water is dark blue, and the overall scene is illuminated by the light from the vents and possibly an external light source.



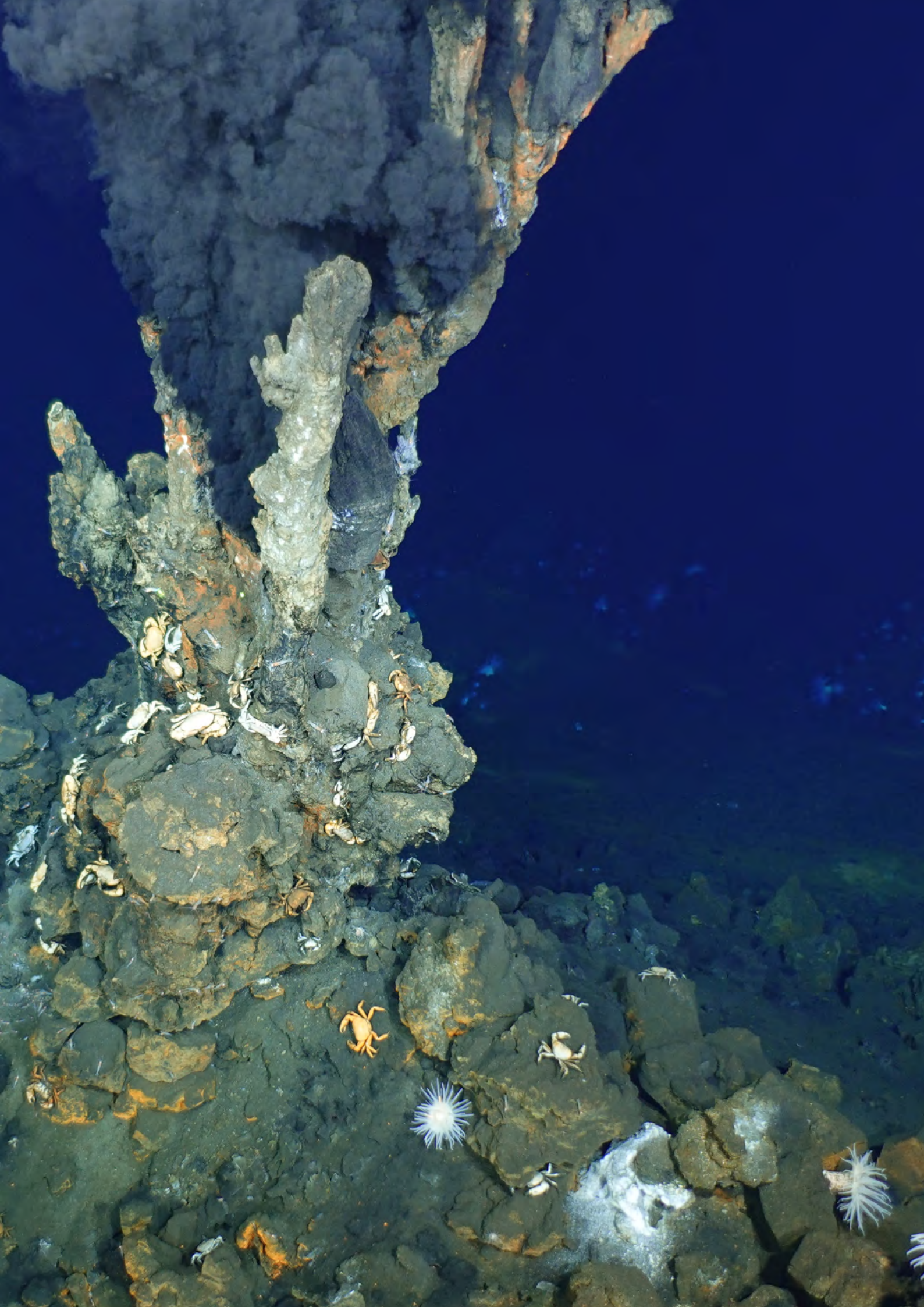




Figure 11. Carte des régions explorées pour des ressources minérales dans la Zone



**Les zones explorées se trouvent dans la ZCC, l'océan Indien, la Dorsale médio-atlantique et l'océan Pacifique occidental.**



## ZCC

BGR (Allemagne)  
BMJ (Jamaïque)  
CIIC (Îles Cook)  
CMC (Chine)  
COMRA (Chine)  
DORD (Japon)

GSR (Belgique)  
Gouvernement de la République de Corée  
Ifremer (France)  
IOM (Bulgarie, Cuba, Fédération de Russie, Pologne, République tchèque et Slovaquie)  
Marawa (Kiribati)

NORI (Nauru)  
OMS (Singapour)  
TOML (Tonga)  
UKSR (Royaume-Uni)  
Yuzhmorgeologiya  
(Fédération de Russie)

PMN



## Dorsale médio-atlantique

PMS

Gouvernement de Pologne  
Gouvernement de la Fédération de Russie  
Ifremer (France)



Nodules polymétalliques (PMN)

19 contrats

Sulfures polymétalliques (PMS)

7 contrats

Encroûtements cobaltifères  
de ferromanganèse (CFC)

4 contrats

# Qui explore quoi et où ?

L'AIFM a attribué 30 contrats à 21 contractants pour l'exploration de trois types de ressources minérales dans la Zone : les NPM, les SPM et les CFC (Figure 11). Les contrats sont accordés pour une période initiale de 15 ans (Figure 13). Les États patronnant ces contrats comprennent neuf États en développement et six petits États insulaires en développement (Îles Cook, Jamaïque, Kiribati, Nauru, Singapour et Tonga)

(Figure 12). Les activités d'exploration consistent principalement en études géologiques, en évaluation des ressources minérales et en prélèvements et échantillonnages environnementaux. Elles ont un impact environnemental très limité ou inexistant. D'autres activités comprennent le développement et la mise à l'essai de technologies minières et de techniques de traitement des minéraux.

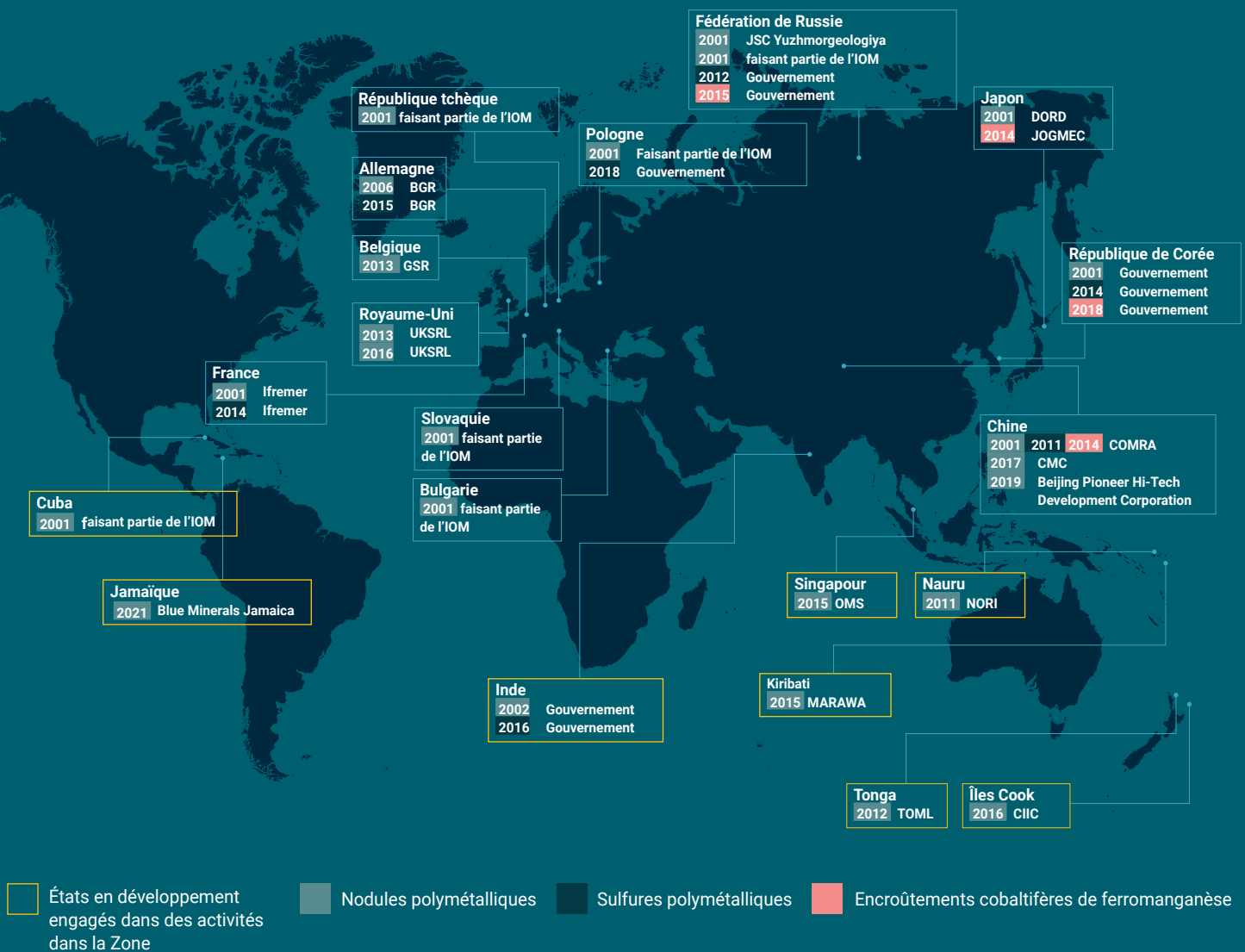


Figure 12. Contractants de l'AIFM et États patronnant

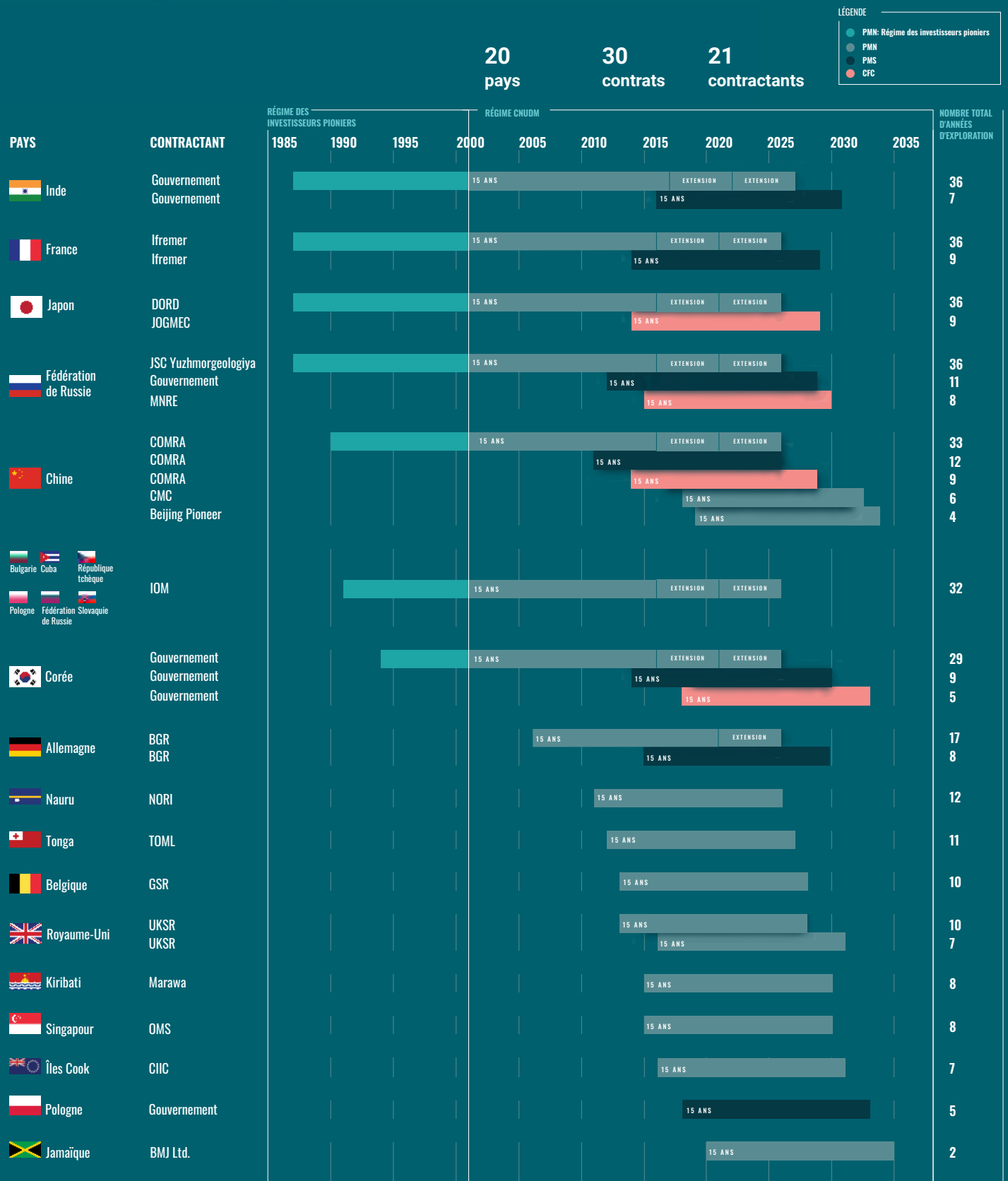


Figure 13. Exploration de la Zone en chiffres





Photo: TMC

## Assurance de la conformité et gestion réglementaire

En vertu de l'article 153(4) de la CNUDM, l'AIFM est tenue d'exercer sur les activités dans la Zone le contrôle nécessaire pour assurer le respect des dispositions pertinentes de la Partie XI de la CNUDM et des annexes connexes, de l'Accord de 1994, des règles, règlements et procédures de l'AIFM et les plans de travail approuvés pour l'exploration.

L'Unité d'assurance de la conformité et de gestion de la réglementation (CARMU) du Secrétariat a été créée en 2022 pour succéder à l'Unité de gestion des contrats et servir de point de contact administratif central entre les contractants, les États patronnant et les autres organes de l'AIFM. Elle favorise la communication, la coordination et la collaboration entre eux. Les principales fonctions de la CARMU, dans le cadre de l'Action de haut niveau 9.3.2, sont de développer des pratiques et des procédures de travail claires, ouvertes et rentables pour garantir que la chaîne de responsabilité et d'imputabilité est correctement gérée dans le développement, la mise en œuvre et l'application des réglementations et des normes techniques, environnementales, opérationnelles, scientifiques et de sécurité pour la Zone.

En 2022, le Secrétariat a procédé à un examen fondé sur les risques des processus de travail de la CARMU afin d'optimiser les flux de travail, les rôles et les responsabilités au sein du Secrétariat et des parties prenantes concernées, et de renforcer la capacité du Secrétaire général à surveiller la conformité des contractants.

La CARMU est également responsable de l'élaboration progressive du registre minier des fonds marins afin d'assurer la garde et la conservation en toute sécurité de tous les documents, données et informations soumis dans le cadre des demandes d'approbation des plans de travail et des contrats d'exploration. L'un des résultats essentiels de cet exercice sera la génération d'outils visuels améliorés sur les contrats conclus dans la Zone qui favoriseront et accroîtront la transparence.

## Suivi des activités d'exploration

### Rapports annuels

En vertu des règlements relatifs à l'exploration, les contractants sont tenus de soumettre des rapports annuels au Secrétaire général dans lesquels ils rendent compte de l'avancement des activités d'exploration menées par rapport au plan de travail approuvé pour l'exploration.

Les rapports annuels fournissent également à l'AIFM des données et informations critiques, y compris des données environnementales de base, qui peuvent être utilisées pour évaluer, analyser et apprécier les impacts environnementaux potentiels des activités d'exploitation futures et éclairer l'élaboration de règles, réglementations et procédures relatives aux activités dans la Zone. Toutes les informations non confidentielles fournies par les contractants, y compris toutes les données environnementales, sont accessibles au public dans la base de données DeepData.

Chaque année, la CJT examine et évalue les rapports annuels et les travaux d'exploration réalisés par les contractants. Pour soutenir la CJT, le personnel scientifique et technique du Secrétariat procède à une évaluation préliminaire des rapports annuels, en mettant en évidence les domaines auxquels la CJT devrait accorder une attention supplémentaire. Cette évaluation comprend un examen de l'intégrité et de la qualité des données soumises par les contractants. Les résultats de l'évaluation de la CJT sont communiqués à chaque contractant par l'intermédiaire du Secrétaire général.

---

## Examens périodiques

Les règlements relatifs à l'exploration exigent également que chaque contractant et le Secrétaire général entreprennent conjointement un examen périodique de la mise en œuvre du plan de travail pour l'exploration à un interval de cinq ans. Le processus d'examen périodique comprend la soumission d'un rapport quinquennal complet par le contractant, l'évaluation du rapport par le Secrétariat et l'examen par la CJT des résultats du programme d'activités. Le processus d'examen aboutit notamment à un accord entre le Secrétaire général et le contractant sur un programme d'activités à mettre en œuvre au cours de la période quinquennale suivante du contrat, conformément au plan de travail général pour l'exploration.

Quatre examens périodiques ont été achevés en 2022 concernant les contrats d'exploration avec le

gouvernement indien (NPM), Nauru Ocean Resources Inc. (NORI) (NPM), Îles Cook Investment Corporation (NPM) et Tonga Offshore Mining Ltd. (NPM).

Le 31 août 2022, le ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement de la Fédération de Russie a soumis son rapport d'examen périodique concernant son contrat d'exploration pour SPM. Le rapport est en cours d'évaluation. Le processus d'examen périodique devrait être achevé d'ici juillet 2023.

Le 18 novembre 2022, UK Seabed Resources Ltd. a soumis un projet de son deuxième rapport d'examen périodique concernant son premier contrat d'exploration pour NPM (2013). Le rapport est en cours d'évaluation et l'examen devrait être achevé en juillet 2023.

---

## Inspections de surveillance

Au cours de la période considérée, la CARMU a effectué pour la première fois deux inspections de supervision des activités d'exploration des contractants dans la Zone.

La première inspection visait la campagne d'essais menée par NORI pour le développement des composants de son système collecteur de NPM dans sa zone contractuelle dans la ZCC. La campagne d'essais s'est déroulée du 10 septembre au 15 novembre 2022. La CARMU a mené des activités d'inspection à différents moments entre le 23 juin 2022 et le 20 janvier 2023. Les activités d'inspection comprenaient des réunions avec le contractant et trois visites distinctes à bord des deux navires participant à la campagne. Deux observations sous forme de suggestions d'amélioration ont été relevées dans le rapport d'inspection disponible sur le site de l'AIFM.<sup>50</sup>

À la suite de l'inspection, la CARMU a également enquêté sur un événement survenu à bord du navire le Hidden Gem le 12 octobre 2022 durant la campagne

de NORI impliquant un débordement temporaire d'eau pendant la séquence de montée en production de l'essai du collecteur. L'enquête n'a relevé aucune non-conformité de la part du contractant. Sur la base d'évaluations internes et externes étayées par des examens d'experts scientifiques externes, l'inspection a conclu que le débordement n'avait pas causé de dommages graves à l'environnement marin. Le rapport d'inspection est disponible sur le site Internet de l'AIFM.<sup>51</sup>

La deuxième inspection effectuée en 2022 a suivi l'achèvement de la première campagne de recherche scientifique par le gouvernement polonais dans le cadre de son contrat d'exploration pour SPM sur la Dorsale médio-atlantique. La campagne s'est déroulée du 13 août au 19 septembre 2022. Le rapport d'inspection a relevé un constat sous forme de suggestion d'amélioration. Le rapport d'inspection a été partagé avec le contractant et est disponible sur le site Web de l'AIFM.<sup>52</sup>

---

50 AIFM. 2023. Rapport d'inspection CARMU 01/2023. Contractant : Nauru Ocean Resources Inc. Doc. nr : INSP/2023/NRU/001. Disponible en anglais sur : [https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2023/02/ISA\\_inspection\\_report\\_NORI\\_mining\\_collector\\_system\\_test.pdf](https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2023/02/ISA_inspection_report_NORI_mining_collector_system_test.pdf).

51 AIFM. 2023. Rapport d'inspection CARMU 01/2023. Contractant : Nauru Ocean Resources Inc. Doc. nr : INV/2023/NRU/001/Supp.1. Disponible en anglais sur : <https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2023/05/NORI-Investigation-report-27.04.23.pdf>.

52 AIFM. 2023. Rapport d'inspection CARMU 02/2023. Contractant : Gouvernement de la Pologne. Doc. nr : INSP/2023/POL/002. Disponible en anglais sur : <https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2023/03/ISA-Inspection-Report-Gouvernement-of-Pologne-Mar2023.pdf>.



## Prolongation des contrats d'exploration

Sur la recommandation de la CJT, le Conseil a approuvé huit demandes de prolongation de cinq ans des contrats d'exploration pour les NPM lors de ses 26<sup>ème</sup> et 27<sup>ème</sup> sessions (**Figure 13**). Au cours de la période de référence, des accords de prolongation ont été signés avec sept contractants : Interocanmetal Joint Organization (IOM), Deep Ocean Resources Development Co. Ltd. (DORD), le Federal Institute for Geosciences and Natural

Resources of the Federal Republic of Germany (BGR), le gouvernement de l'Inde, le gouvernement de la République de Corée, la Chine Ocean Mineral Resources Research and Development Association (COMRA) et l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer). Le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec JSC Yuzhmorgeologiya pour finaliser et signer l'accord de prolongation.

## Restitution

Dans le cas de contrats d'exploration pour les SPM et les CFC, les contractants ont l'obligation de restituer une partie de la zone d'exploration initiale à intervalles périodiques. Les zones restituées reviennent à la Zone.

Ces obligations sont énoncées dans la règle 27 du Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des

sulfures polymétalliques dans la Zone (ISBA/16/A/12/ Rev.1, annexe) et la règle 27 du Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse dans la Zone (ISBA/18/A/11, annexe). À ce jour, les restitutions suivantes ont été effectuées :

**Tableau 5.** Parties restituées des zones sous contrat pour SPM et CFC qui sont retournées à la Zone

	Contractant	1 <sup>ère</sup> restitution de 50 % de la superficie d'origine (due avant la 8 <sup>ème</sup> année)	2 <sup>ème</sup> restitution de 75 % de la superficie d'origine (due avant la 10 <sup>ème</sup> année)
PMS	COMRA	Achevée	Achevée
	Fédération de Russie	Achevée	Achevée
	République de Corée	Achevée	Reporté au 31 décembre 2026
	Ifremer	Reporté au 18 novembre 2023	Reporté au 18 novembre 2025
	BGR	Reporté au 6 mai 2024	Reporté au 6 mai 2026
	Gouvernement de l'Inde	26 septembre 2024	26 septembre 2026
	Gouvernement de Pologne	12 février 2026	12 février 2028
CFC	JOGMEC	Achevée	27 janvier 2024
	COMRA	Achevée	28 avril 2024
	Fédération de Russie	10 mars 2023	9 mars 2025
	République de Corée	27 mars 2026	26 mars 2028

## Consultation informelle entre les contractants et le Secrétaire général

Depuis 2017, le Secrétaire général organise des réunions consultatives annuelles avec les contractants afin de discuter de questions d'intérêt commun et de partager les meilleures pratiques en matière d'exploration des fonds marins. Compte tenu de l'engagement de transparence dans l'exécution des activités dans le secteur des grands fonds, ces réunions offrent également l'occasion de discuter du rôle de l'AIFM dans un contexte mondial et d'engager le soutien et la coopération des contractants dans le travail programmatique de l'AIFM.

La consultation annuelle 2022 s'est tenue à Delft, aux Pays-Bas, du 5 au 7 décembre 2022, avec le soutien logistique d'Allseas et de l'Université technique de Delft. Elle a réuni 64 représentants des contractants.

Les participants ont discuté des progrès réalisés par le Conseil dans l'avancement du projet de réglementation sur l'exploitation des ressources minérales dans la Zone, de la mise en œuvre de la stratégie de gestion des données de l'AIFM et de l'utilisation des modèles requis pour soumettre les données à DeepData.

La réunion a également abordé les initiatives les plus récentes mises en œuvre dans le cadre du Plan d'action MSR de l'AIFM, la création éventuelle de zones tampons autour des occurrences de sulfures dans le cadre des PRGE et les moyens d'améliorer davantage le processus d'évaluation des impacts environnementaux. La prochaine consultation annuelle devrait avoir lieu en octobre 2023 et sera organisée par le KIOST (République de Corée).





Photo: TMC